

APPEL À CANDIDATURES

ET SI VOUS METTIEZ VOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE LA COMMUNE ?

Le Conseil des Sages est une instance consultative qui permet aux habitants seniors de partager leur expérience, leurs idées et leur connaissance de la commune.

Il contribue aux réflexions sur les projets et les enjeux locaux, dans un esprit de dialogue, de respect et d'intérêt général.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Vous pouvez présenter votre candidature si vous :

✓ avez 65 ans ou plus

✓ êtes retraité(e)

✓ êtes domicilié(e) dans la commune depuis au moins 2 ans

11 MEMBRES MAXIMUM

L'engagement au sein du Conseil des Sages est bénévole.

La diversité des profils et une représentation équilibrée des habitants seront recherchées.

POUR QUOI FAIRE ?

Le Conseil des Sages pourra notamment réfléchir et formuler des propositions sur :

CADRE DE VIE / SOLIDARITÉ / MOBILITÉ / SÉCURITÉ / CULTURE / ENVIRONNEMENT / CITOYENNETÉ PATRIMOINE / MÉMOIRE LOCALE

Les membres pourront apporter leur expérience, proposer des réflexions et contribuer au dialogue entre les habitants et la municipalité.

COMMENT CANDIDATER ?

1. COMPLÉTEZ LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est disponible en mairie.

2. RETOURNEZ VOTRE DOSSIER

Date limite de dépôt : 12 octobre 2026.

Dépôt auprès de : de la mairie ou par e.mail : communication@bieville-beuville.fr

VOUS AVEZ ENVIE DE VOUS IMPLIQUER ?

VOTRE EXPÉRIENCE COMPTE.

DEVENEZ ACTEUR DE LA VIE DE VOTRE COMMUNE.

Règlement intérieur et charte du Conseil des Sages disponibles sur demande.